

## Opinion | MaPrimeRénov : arrêtons de conditionner les aides

**Si les intentions montrées par le gouvernement pour les aides à la rénovation énergétique sont bonnes, elles ne sont pas suffisantes et doivent être complétées, estime Nathaniel Corcos.**

Lors de la présentation de sa planification écologique, Elisabeth Borne a rappelé qu'il fallait « sécuriser l'atteinte des engagements climatiques du pays d'ici 2030 ». Pour ce faire, le gouvernement a prévu une enveloppe supplémentaire de 1,6 milliard d'euros pour pousser les ménages à effectuer des travaux de rénovation énergétique dans le cadre de leur dispositif « MaPrimeRénov », ainsi qu'une refonte majeure du dispositif.

MaPrimeRénov, lancée en 2020, est une aide étatique accessible à tous les propriétaires occupant leur résidence principale. Cette prime finance les travaux coûteux visant à améliorer la performance énergétique des logements. Destinée aux ménages, elle contribue aux objectifs de la France en matière de lutte contre le dérèglement climatique, mobilisant entreprises et particuliers dans cette cause commune et globale. De 2020 à 2022, MaPrimeRénov a enregistré 1,7 million de demandes de subventions. En 2022, elle a soutenu près de 602.000 rénovations, dont plus de 90 % étaient des rénovations par geste.

Seulement, dès le 1er janvier 2024, les conditions d'aides de l'Etat vont évoluer. Au vu de la hausse du prix de l'électricité, qui devrait se poursuivre l'an prochain, l'augmentation du budget alloué à ces aides pour une rénovation énergétique des foyers est bienvenue.

### Changements en 2024

MaPrimeRénov sera réformée avec deux nouveaux axes. D'une part, MPR'Décarbonation couvrira les travaux de remplacement de chauffage fossile par des systèmes décarbonés tels que les pompes à chaleur, excluant désormais l'isolation seule. D'autre part, MPR'Rénovation d'ampleur encouragera les rénovations importantes, impliquant une amélioration d'au moins deux classes énergétiques.

Le budget global de MaPrimeRénov augmentera de manière significative, avec une hausse de 60 % par rapport à 2023. L'objectif déclaré est ambitieux : réaliser 200.000 rénovations performantes en 2024, soit quatre fois plus qu'en 2022. Cette initiative s'inscrit dans la lutte contre le dérèglement climatique puisque le secteur du logement représente 64 % des émissions de gaz à effet de serre du bâtiment en France.

### Un paradoxe incitatif

Ces réformes des aides d'Etats sont louables car elles privilégient l'accomplissement de travaux d'ampleur, donc qui devraient aller dans le sens d'une rénovation énergétique en profondeur des bâtiments. Cependant, cette incitation se fait au détriment des petits travaux qui, eux, ne pourront plus bénéficier d'aides. Ainsi, paradoxalement, on pousse les ménages à opérer de gros travaux,

même sans besoins réels, pour pouvoir bénéficier des aides, ce qui n'est pas intuitif et pas nécessairement respectueux de l'environnement. Désormais, pour de simples travaux d'isolation, il ne sera plus possible de bénéficier de cette prime.

Ces aides d'Etat seront progressives en fonction du revenu des ménages et les plus précaires se verront couvrir près de 90 % des frais engagés dans la rénovation de leur logement. Une décision louable, encore faudrait-il que les ménages précaires aient eu accès à la propriété ou à des capacités de financement, puisqu'en effet, le prêt sans intérêts d'emprunt appelé éco-PTZ versé par certaines banques n'est pas accordé à tous les ménages.

Il est urgent d'agir ensemble, entreprises et particuliers, contre le dérèglement climatique. Pour que les ménages investissent la lutte, il faut allouer des aides financières massivement et non les conditionner comme ce peut être le cas avec la réforme de MaPrimeRénov. La refonte du dispositif traduit une ambition climatique du gouvernement mais fait émerger un paradoxe incitatif qui pousse les ménages à des travaux d'ampleur parfois non nécessaires au risque de ne pas se voir financer leurs travaux. Par ailleurs, depuis l'hiver 2022 le grand public n'a-t-il pas entendu que « chaque geste compte » ?

*Nathaniel Corcos est CEO et fondateur de TUCOENERGIE.*

Nathaniel Corcos

## Encadré(s) :

### EN CHIFFRES | Immobilier : les 7 chiffres fous sur le logement en France

<https://www.lesechos.fr/patrimoine/immobilier/immobilier-les-7-chiffres-fous-sur-le-logement-en-france-2044756>

(<https://www.lesechos.fr/patrimoine/immobilier/immobilier-les-7-chiffres-fous-sur-le-logement-en-france-2044756>).

### DECRYPTAGE | Immobilier : rénover un logement locatif, le bon choix fiscal

<https://www.lesechos.fr/patrimoine/impots/immobilier-renover-un-logement-locatif-le-bon-choix-fiscal-2040486>

(<https://www.lesechos.fr/patrimoine/impots/immobilier-renover-un-logement-locatif-le-bon-choix-fiscal-2040486>).

© 2024 Les Echos. Tous droits réservés.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le **11 janvier 2024** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

**news·20240110·ECL·01001966952385**